

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2013

Présents : Daniel DURAND – Pascale BOULMÉ – Catherine GUESDON – Norbert WAGNER - Gérard PUAULT - Gérard DAGUE - Odile BONNIN - Philippe ALLARD — Alain PACILLY - Georges COLLAT - Béatrice PELUAU-PETITSIGNE - Christèle BOUVIER-

Excusés : Didier ANDRY - Claude LEMEE

Secrétaire de séance : Pascale BOULMÉ

Sur le compte rendu du conseil municipal du 30 août 2013, Monsieur Alain Pacilly demande à ce que soit rectifié la délibération sur la taxe d'habitation des logements vacants de la façon suivante :

« Monsieur le Maire propose de maintenir l'exonération de la taxe d'habitation des logements vacants pour une durée de 2 ans »

Adoption à l'unanimité du conseil municipal du 30 août 2013.

Ajout à l'ordre du jour :

- devis mairie travaux façade
- délibération budgétaire modificative n°1

FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCPAR a approuvé la création d'un fonds de concours commun à toutes les communes du territoire communautaire et a également fixé les conditions d'attribution. Pour l'année 2013, une enveloppe globale de 164 000 € a été ouverte et répartie entre toutes les communes en fonction de leurs projets.

En ce qui concerne Bréhémont le montant du fonds de concours accordé s'élève à 15 599.39 € pour deux projets, à savoir :

Projet	Montant du projet HT	Montant du fonds de concours accordé	Taux
Travaux isolation de la Mairie	36 833,51 €	9 697,39 €	50%
Travaux hydrauliques : réfection du pont des Mottes	11 804,00 €	5 902,00 €	26,33%
TOTAL	48 637,51 €	15 599,39 €	

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire à signer les conventions d'attribution de fonds de concours ainsi que tout acte y afférent.

Adoption à l'unanimité

SPECTACLE DU 25 OCTOBRE 2013

Madame Béatrice PELUAU-PETITSIGNE rappelle au Conseil Municipal le prochain spectacle musical du 25 octobre 2013 avec le groupe MINOCHTARNA. Ce groupe se compose de 3 musiciens et a deux statuts différents. Deux musiciens font partie d'une association et l'autre dépend du GUSO.

Deux conventions sont donc établies, et le coût total établi à 750 € est réparti pour 516 € TTC

sur la convention de l'association et 234 € sur le contrat du GUSO.

Ce spectacle bénéficie de la subvention du conseil régional.

Le tarif d'entrée est inchangé soit 6€ par adulte et 4€ pour les enfants de moins de 16 ans

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire à signer ces deux contrats ainsi que tout acte y afférent.

Adoption à l'unanimité

BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire rappelle les élections 2014 à savoir les municipales et les européennes et propose de ne pas modifier le lieu du bureau de vote:

1. élections municipales des 23 et 30 mars 2014 : salle des séminaires
2. élections européennes le 25 mai 2014 : salle des tilleuls

Adoption à l'unanimité

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'achat du nouveau tracteur, le financement se faisait par la souscription d'un emprunt de 50 000 € et par un autofinancement à hauteur de 10 000 € et propose les modifications budgétaires suivantes, à savoir :

Budget fonctionnement dépenses

Virement de 10 000 € du poste

022 : dépenses imprévues

023 : section investissement

Budget investissement

Dépenses

Poste voirie ligne 21571 Matériel roulant : 60 000 €

Recettes

Voirie ligne 1641 emprunt : 50 000 €

Virement de la section investissement ligne 021 : 10 000 €

Adoption à l'unanimité

TRAVAUX FACADE MAIRIE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la mairie, Monsieur Norbert WAGNER informe le Conseil Municipal qu'il faudrait boucher les fissures de la façade afin de rénover l'ensemble du bâtiment.

Un devis a été remis par l'entreprise BEUN pour un plaquage en tuffeau hydrofuge de la surface pour un montant de 1 624 € soit 1 942.30 € TTC.

Adoption à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- au conseil communautaire du 26 septembre 2013, la CCPAR a voté l'acquisition d'un défibrillateur par commune en prenant en charge 1 000€ par commune. La commune de Bréhémont a fait le choix d'un appareil extérieur avec des panneaux d'accès et d'emplacement.
- Également a été voté l'instauration d'une taxe de séjour communautaire à compter du 1^{er} janvier 2014, en conséquence les communes ne seront plus habilitées à percevoir cette taxe et notamment la commune d'Azay-le-Rideau. Les recettes collectées devront être obligatoirement affectées à des dépenses relatives au tourisme. Les tarifs varient en

fonction de l'établissement.

- La CCPAR recrute un jeune de 16 à 25 ans dans le cadre du contrat d'avenir
- Informe de la réception du fonds départemental de la taxe professionnelle pour un montant de 22 000 € alors que 15 000 € avait été inscrit au budget
- Affaire Villa Cottage : le Tribunal Administratif d'Orléans a rendu son verdict dont le Maire donne lecture. La délibération du 30 août n'est pas annulée et les frais sont pris en charge par la partie adverse pour 1000€ qui peut faire appel. Monsieur le Maire propose de discuter avec les propriétaires pour trouver un accord amiable pour la suite.

Madame Béatrice PELUAU-PETITSIGNE, suite à la réunion de la commission culture, informe de la proposition de la Région dans le cadre de la Loire à vélo pour tous prévue en juin 2014, d'organiser des activités touristiques, des visites sur le parcours.

Fait part également de la demande de Madame Drouault pour que la haie entre sa résidence et la maison de Madame Huet soit taillée.

Monsieur le Maire informe que la maison de Madame Huet est vendue, cet acquéreur veut s'installer à Bréhémont en qualité de pêcheur professionnel avec transformation des produits et va reprendre des lots de pêche sur la Loire.

Monsieur Alain PACILLY donne le bilan de la saison culture de la communauté de communes dont le budget a dépassé les 100 000 €.

Le festival Rock à part va se dérouler sur trois bars de la CCPAR soit à Rivarennnes, Azay-le-Rideau et Thilouze.

Monsieur Gérard PUAULT demande si les horaires des employés communaux ont changé, oui répond Mr le Maire qui donne lecture du courrier qui a été remis aux personnes concernées.

Monsieur Gérard DAGUE demande :

- à être informé lors des réunions avec le satese sur la commune afin d'y être présent, Monsieur le Maire lui indique qu'une prochaine réunion aura lieu le 10 octobre 2013 à 9h30 au siège du satese
- demande la date d'intervention de l'entreprise Hégron pour les travaux de voirie
- demande la date d'intervention de l'entreprise Claveau pour la pose du tableau électrique près des ateliers : semaine prochaine

La séance est levée à 22h20

Les dates des deux prochains conseils sont fixées au vendredi 8 novembre 2013 à 20h30 et au vendredi 13 décembre 2013 à 20h30.